



La tradition de l'excellence

www.saint-alyre.net

LES CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2018-2019

ECOLE

COLLEGE

LYCEES

CLASSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

20 rue Sainte George
63037 CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 31 70 30
Messagerie : institution@saint-alyre.net

L'ECOLE



CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2018-2019

Les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement musical de qualité inclus dans leur emploi du temps

NB : RAPPEL l'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement.

Les déclarations d'accident ou de sinistre doivent être déposées dans les 48 heures à l'INFIRMERIE

CONTRIBUTIONS FAMILIALES MENSUELLES (sur 10 mois)

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'enfants à charge et des revenus

REVENU IMPOSABLE DE L'ANNEE 2016	NOMBRE ENFANTS A CHARGE AU 01/09/2018			
	1	2	3	4 et +
A - jusqu'à 17 000 €	67.00	64.00	61.00	58.00
B - 17 000 € - 28 000 €	86.00	83.00	80.00	77.00
C - 28 000 € - 42 000 €	94.00	91.00	89.00	82.00
D - + de 42 000 €	96.00	93.00	90.00	84.00

+ un fonds de mutualisation des activités éducatives de 7 € par mois/10 mois ou 70 €/an

*Cette somme couvre l'ensemble des dépenses liées aux activités scolaires diverses afin d'éviter désormais tout appel de fonds aux familles
(ne comprend pas les photos et livres scolaires)*

Pour connaître votre contribution annuelle vous devez multiplier le montant applicable par 10 mois.

Si vous vous situez dans les grilles A,B,C, nous vous demandons de bien vouloir fournir au dossier d'inscription ou au dossier de rentrée une copie de votre avis d'imposition sur les revenus imposables de 2016. En l'absence de justificatifs des revenus, le tarif de la tranche D sera appliqué.

En cas de changement de situation familiale et de ressources depuis 2017 contacter la directrice de l'école pour une étude de votre dossier.

Le nombre d'enfants retenu sera le nombre d'enfants à charge au 1er septembre 2018.

5 enfants et plus inscrits : gratuité à partir du 5e enfant sur les plus jeunes quel que soit son niveau école, collège, lycée.

Classes d'accueil et petites sections : Les familles dont l'enfant fréquente uniquement l'école le matin bénéficient d'une réduction de 40 %.

PRESTATIONS PERI-SCOLAIRES :

Un service de garderie et d'études dirigées est proposé aux familles **gratuitement le matin** à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 17H00.

MATERNELLE	PRIMAIRE
Garderie du soir : 16 €/mois A partir de 17H00 jusqu'à 19H00 maximum**	Garderie du soir : 16 €/mois * À partir de 17H00 jusqu'à 19H00 maximum**
	Etudes dirigée - Aide aux devoirs de 17H00 à 18H00 1 fois/semaine 12 €/mois 2 fois/semaine 22 €/mois 3 fois/semaine 30 €/mois

*: Aux enfants du primaire inscrits en études et en garderie il est accordé une remise de 50 % sur le tarif de la garderie.

** : Au-delà de 19H00, il sera facturé un montant forfaitaire de **20 €** par heure et par dépassement.

CANTINE : RESERVATION et PAIEMENT en ligne sur le site de l'Institution

Le ticket repas	5.95 €
-----------------	--------

Paiement en ligne sur le site de l'institution : www.saint-alyre.net ou à l'accueil de l'école

ACTIVITES PERI-SCOLAIRES FACULTATIVES :

Activités Péri-Educatives sur « le temps de midi » : Chorale Sport et Santé Détente - Relaxation - Concentration Chinois Conte	60,00 €/an pour 1 activité / semaine 90 €/an pour 2 activités
Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Les frais de formation s'élèvent à Manuel support - (Livre et/ou fichier)..... A noter : les frais d'inscription aux Examens restent à la charge de la famille et sont à régler ultérieurement à l'Université de Cambridge (de 80 € à 120 € selon les niveaux)	100 €/an 25 €/an
Cotisation Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) (Cotisation perçue pour le compte de l'association)	21 €

MODALITES DE FACTURATION : voir modalité de règlement ci-après

La facture est envoyée par Internet sur le site Ecole Directe

Contribution familiale mensuelle x 10 mois.

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée par internet sur école directe en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille. Tout mois commencé est dû.

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer auprès de Mme LAGAND avant le 10 septembre 2018.

COLLEGE - LYCEES

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2018-2019

NB : Le soutien scolaire le mercredi après-midi et l'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement
 Les déclarations d'accident ou de sinistre doivent être déposées dans les 48 heures à l'INFIRMERIE

	COLLEGE		LYCEES	
	Par an	Par mois À titre indicatif	Par an	Par mois À titre indicatif
<u>EXTERNAT</u> Contribution familiale	881.00 €	88.10 €	954.00 €	95.40 €
<u>INTERNAT</u> Contribution familiale + internat <i>Les goûters et études pour les pensionnaires sont compris dans le forfait pension</i>	4 381.00 € <i>881€+3500€</i>	438.10 € <i>88.10€+350€</i>	4 484.00€ <i>954€+3500€</i>	448.40 € <i>95.40€+350€</i>
Caution pour l'internat # comprenant le cadenas pour armoire	100.00 €			
Rentrée du dimanche soir : Forfait annuel de 200 € pour tous les dimanches Un supplément de 20 € pour chaque arrivée occasionnelle				
<u>FRAIS OPTIONNELS :</u>				
- Atelier Chinois60.00 €/an			
- CHAM option voix 6e - 3e62.00 €/mois			
- Cotisation association de parents d'élèves de l'enseignement (APEL)21.00 €/an			
- Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, au Cervantes, au Goethe institut ou HSK 1-2-3. Les frais de formation s'élèvent à Les frais de support (Manuel, Fichier,...) °100.00 €/an			
35.00 €/an			
A noter : les frais d'inscription aux Examens restent à la charge de la famille. (80 € à 120 € environ)				
CAUTION FORFAITAIRE POUR LES LIVRES SCOLAIRES	80.00 € *			

° Une préparation à des formations diplômantes en langues vivantes (Espagnol : Cervantes - Allemand : Goethe institut - Chinois : HSK1-2-3) est proposée. Les frais de support (non connus à ce jour) seront facturés en fonction des inscriptions des élèves à ces formations.

la caution forfaitaire pour l'internat est facturée en une seule fois. Elle est incluse dans la facture annuelle et sera conservée tant que l'élève restera interne. L'établissement pourra être facturé des frais en cas de dégâts constatés et de perte de cadenas.

* : la caution forfaitaire pour les livres scolaires est facturée en une seule fois. Elle est incluse dans la facture annuelle et sera conservée durant le cursus de l'élève. A chaque restitution annuelle du lot de livres, un dédommagement pourra être facturé en cas de livres abîmés ou non rendus.

RESTAURATION **Collège - Lycées**

Plusieurs formules de demi-pension

L'Institution Saint-Alyre propose désormais plusieurs formules de demi-pension, formules qui devront être confirmées après la rentrée des classes et la communication des emplois du temps. L'objectif poursuivi est clairement de permettre aux familles de gérer au plus près leur budget 1/2 pension.

Les nouvelles formules de demi-pension seront effectives du 24 septembre 2018 au 31 mai 2019 en dehors de cette période le repas sera facturé 6.30 €, quel que soit le statut des élèves.

Attention, les jours de demi-pension sont des jours fixes de la semaine qui doivent être impérativement précisés afin de pouvoir effectuer toutes les prises en compte nécessaires, tout passage en dehors du ou des jours choisis fera l'objet d'une facturation complémentaire au prix du repas occasionnel de 7 €.

Les repas non pris en raison des voyages scolaires, stages,... seront déduits, hors frais fixes, sur la facture de régularisation de fin d'année.

Une franchise de 8 jours est appliquée à toute absence pour maladie. A la demande écrite des parents une réduction sur les jours complémentaires au-delà de la franchise est faite sur la base de 5 € par repas.

DEMI-PENSIONS	Période effective du 24/09/18 au 31/05/2019
Demi-Pension 5 jours (lundi mardi mercredi jeudi vendredi)	860.00 €
Demi-Pension 4 jours	700.00 €
Demi-Pension 3 jours	530.00 €
Demi-Pension 2 jours	350.00 €
Demi-Pension 1 jour	180.00 €

REPAS OCCASIONNEL pendant la période du 24/09/18 au 31/05/19	7,00 €
-------------------------------------------------------------------------	---------------

GOÛTERS POUR 1/2 PENSIONNAIRE OU EXTERNE	115 €
-------------------------------------------------	--------------

Le changement de régime ne peut être autorisé en cours d'année scolaire.

**Le changement de régime est exceptionnel et relève de l'autorisation
du chef d'établissement.**

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE

L'institution Saint Alyre aide les familles nombreuses.
Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale qui se cumulent.

Réduction collège et lycées sur le nombre d'enfants à charge :

Une réduction pour enfants à charge au 1er septembre 2018, moins de 18 ans ou étudiants de 18 à 21 ans, est accordée **sur la contribution familiale**, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants

Enfants à charge	3	4	5	6	7	8
Taux de réduction	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %

Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :

Pour les familles de 3 ou + enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat dès qu'ils sont au collège ou au lycée.

3 enfants	Réduction de 100, 00 € (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)
4 enfants	Réduction de 250, 00 € (150€ sur l'aîné + 100€ sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5ème enfant inscrit en école, collège ou lycée et réduction de 250 € (150€ sur l'aîné + 100€ sur le cadet en secondaire ou supérieur).

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 10 septembre 2018.

En toute circonstance exceptionnelle vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement afin de trouver une solution.

MODALITES DE FACTURATION COLLEGE - LYCEES

La facture est envoyée par internet sur le site Ecole Directe

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée, par internet, en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille. **Tout mois commencé est dû.**

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées aux contributions familiales et aux restitutions de livres et de caution.

Le solde dû est prélevé entre le 10 et 15 juillet, pour les familles qui ont opté pour le prélèvement mensuel. S'il s'agit d'un avoir, vous recevrez un virement en juillet.

Pour les familles qui règlent leur facture par chèque, le solde dû est à payer à réception de la facture. Si c'est un avoir, un virement vous sera établi ; merci de fournir un relevé d'identité bancaire.

MODALITES DE REGLEMENT ECOLE - COLLEGE - LYCEES

Possibilités de paiements de la facture annuelle :

1. paiement en un seul versement :

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : l'Institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque le numéro figurant sur la facture)

2. paiement en 3 versements : montant de la facture annuelle divisé par 3

1/3 à la rentrée scolaire

1/3 le 1^{er} janvier

1/3 le 1^{er} avril

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque le numéro figurant sur la facture)

3. paiement en 10 prélèvements : le 8 de chaque mois

En 10 fois dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 € Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin.

4. paiement en espèces :

Le paiement en espèces est accepté, un reçu vous sera délivré.

MODALITES DE REGLEMENT : CANTINE - REPAS OCCASIONNEL

- Paiement en ligne sur le site de l'institution : www.saint-alyre.net
- Paiement à l'accueil Ecole ou Collège Lycée

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2018-2019

Les frais d'assurance scolaire font l'objet d'un contrat établissement souscrit par l'institution. Ils sont compris dans les frais de scolarité et couvre les activités scolaires, extrascolaires et durant les périodes de stage

BTS MUC BTS Ass. MANAGER BTS Ass. GESTION PME-PMI	1ère et 2ème année	<u>1420 €</u>
PREPA ECOLES DE COMMERCE option ECONOMIQUE	1ère et 2ème année	<u>1010 €</u>

Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, le Fistr Certificate et Advanced et Business Cambridge . Une facturation complémentaire est prévue pour les frais de formation et de support. Les frais d'inscription à l'examen restent à la charge de la famille.

FRAIS ANNEXES

Accès au service de santé de l'Université Clermont Auvergne	8.50 €
Cotisation obligatoire sécurité sociale étudiant pour les étudiants de 20 ans et plus	90.00 €
REPAS OCCASIONNEL Des formules de 1/2 pension seront proposées à la rentrée en fonction des emplois du temps et des périodes de stage	6.30 €

MODALITES DE FACTURATION

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée, par internet sur le site Ecole Directe, en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille.

Confirmation d'inscription :

Un chèque d'arrhes de 280 € non remboursable est demandé par étudiant(e), il sera encaissé début juillet et viendra en déduction du paiement de la facture annuelle.

En cas de départ tout trimestre commencé est dû.

MODALITES DE REGLEMENT

1. paiement en un seul versement :

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : l'Institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque le numéro figurant sur la facture).

2. paiement en 2 versements : montant de la facture annuelle divisé par 2

A réception de la facture et le 1^{er} janvier

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque le numéro figurant sur la facture).

3. paiement en 10 prélèvements dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin.

4. paiement en espèces :

Le paiement en espèces est accepté, un reçu vous sera délivré.

Le Sweat Saint-Alyre



Prix : 20 €

